



N°20-80

Objet :

**Assistance
Contrat Insito avec Finance Active**

DECISION DU PRESIDENT DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

LE PRESIDENT,

Vu l'arrêté préfectoral n°157 du 15 juillet 2019 portant fusion du syndicat « Roannaise de l'Eau, Syndicat du Cycle de l'eau », du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Teyssonne, du Syndicat des Eaux de l'Isable, du Syndicat d'études, d'exécution et de distribution d'eau potable de Saint-André d'Apchon Arcon et création du Syndicat «Roannaise de l'Eau » ;

Vu la délibération n°2020-59 du comité syndical du 20 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir pour prendre toute décision concernant la passation, la conclusion, l'exécution et le règlement des marchés publics, et des accords cadres dont le montant est inférieur aux seuils européens de procédure formalisée, quels que soit l'objet, la nature ou le mode de passation lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;

Considérant que Roannaise de l'Eau utilise la solution hébergée INSITO de Finance Active pour sa gestion de dette ;

Considérant que le besoin est estimé à un montant inférieur à 25 000 € HT ;

En conséquence, Monsieur le Président,

DECIDE

- 1°) d'approuver le marché avec la société Finance Active pour un montant de 900 € HT ;
- 2°) de signer le contrat d'assistance avec Finance Active ;
- 3°) de dire que les dépenses seront réglées sur les crédits ouverts à cet effet sur le budget concerné.

Roanne, le

30 JUL. 2020

Le Président,

Daniel FRECHET